

• COVID-19 ET LOGEMENT •

INFORMATIONS POUR LES LOCATAIRES



ÉVICTIONS

Les reprises de logement, les évictions, et les expulsions pour non-paiement de loyer sont suspendues pendant la crise sanitaire



RÉGIE DU LOGEMENT

Les audiences sont suspendues pendant la crise sanitaire, sauf celles soulevant un risque à la santé et la sécurité d'une personne



VISITES

Les visites sont déconseillées, mais pas interdites. Si vous avez des raisons de craindre pour votre santé ou votre sécurité, vous pouvez refuser la visite



TRAVAUX

Seuls les travaux urgents sont autorisés pour le moment. Si les travaux ne sont pas urgents, nous vous suggérons de refuser l'entrée dans votre logement



INSPECTIONS

Seules les inspections d'urgence sont faites par l'arrondissement. Pour porter plainte, vous pouvez laisser un message au 514-868-3509



AIDE ALIMENTAIRE

Contactez la Ressource Action-Alimentation au 514-948-3246 ou l'Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO) au 514-278-7396, poste 221